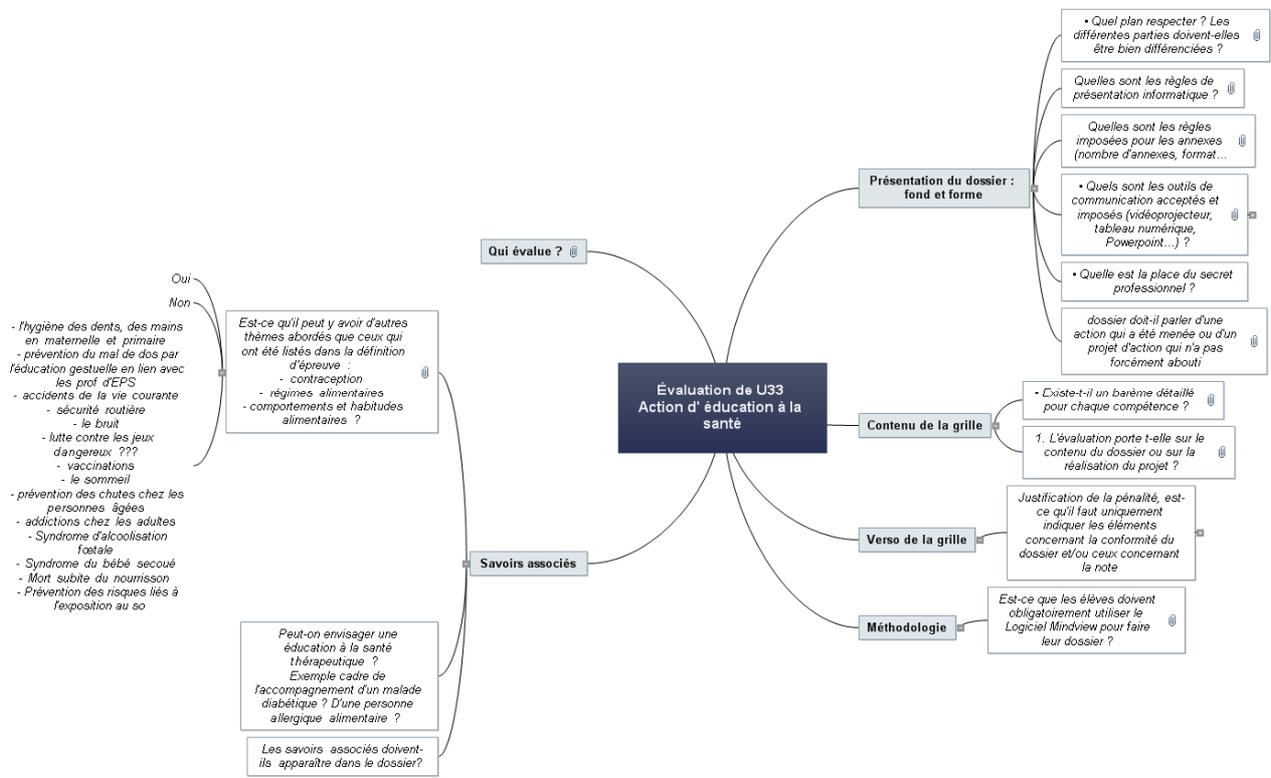


Evaluation de U33 « Action d'éducation à la santé »



Ce document regroupe les différentes questions qui ont été adressées à l'IEN en charge du diplôme dans l'académie de Versailles à propos de la constitution du dossier de U 33 du baccalauréat professionnel accompagnement soins services à la personne option « en structure »

I. Présentation du dossier : fond et forme.....	3
A. • Quel plan respecter ? Les différentes parties doivent-elles être bien différenciées ?	3
B. Quelles sont les règles de présentation informatique ?	3
C. Quelles sont les règles imposées pour les annexes (nombre d'annexes, format.....)	3
D. • Quels sont les outils de communication acceptés et imposés (vidéoprojecteur, tableau numérique, Powerpoint...) ?	3
E. • Quelle est la place du secret professionnel ?	3
F. dossier doit-il parler d'une action qui a été menée ou d'un projet d'action qui n'a pas forcément abouti	4
II. Contenu de la grille.....	4
A. • Existe-t-il un barème détaillé pour chaque compétence ?.....	4
B. 1. L'évaluation porte t-elle sur le contenu du dossier ou sur la réalisation du projet ?	4
III. Verso de la grille	4
A. Justification de la pénalité, est-ce qu'il faut uniquement indiquer les éléments concernant la conformité du dossier et/ou ceux concernant la note	4
1.	4
IV. Méthodologie	5
A. Est-ce que les élèves doivent obligatoirement utiliser le Logiciel Mindview pour faire leur dossier ?	5
V. Savoirs associés	7
A. Est-ce qu'il peut y avoir d'autres thèmes abordés que ceux qui ont été listés dans la définition d'épreuve : - contraception - régimes alimentaires - comportements et habitudes alimentaires ?	7
B. Peut-on envisager une éducation à la santé thérapeutique ? Exemple cadre de l'accompagnement d'un malade diabétique ? D'une personne allergique alimentaire ?	8
C. Les savoirs associés doivent-ils apparaître dans le dossier?.....	8
VI. Qui évalue ?	8

I. Présentation du dossier : fond et forme

A. • Quel plan respecter ? Les différentes parties doivent-elles être bien différenciées ?

Extrait de la définition de l'épreuve :

Le dossier, de 10 à 15 pages, annexes non comprises, présente :

- la justification de la thématique retenue en lien avec des besoins repérés d'un public,
- l'action d'éducation à la santé retenue,
- un support retenu pour cette action,
- les modalités de mise en œuvre et d'évaluation de l'action.

Le dossier devra obligatoirement comporter ces éléments mais le candidat est libre de présenter le dossier selon le plan qui lui convient.

Il convient de guider les élèves sans « formater » : laisser la possibilité à des élèves d'organiser le dossier comme ils le souhaitent à partir du moment où les éléments attendus sont présents

B. Quelles sont les règles de présentation informatique ?

Conformité du dossier

Présentation

- 10 à 15 pages annexes non comprises
- Dossier relié et dactylographié (Arial 11 par exemple)
- Page de garde
- Sommaire
- Eléments attendus
- Introduction
- Conclusion
- Annexes

Eléments attendus

- la justification de la thématique retenue en lien avec des besoins repérés d'un public, l'action d'éducation à la santé retenue,
- un support retenu pour cette action,
- les modalités de mise en œuvre et d'évaluation de l'action

C. Quelles sont les règles imposées pour les annexes (nombre d'annexes, format...)

Pas de règles spécifiques ; les annexes doivent être utiles et exploitées soit dans le dossier soit lors de l'exposé.

D. • Quels sont les outils de communication acceptés et imposés (vidéoprojecteur, tableau numérique, Powerpoint...)?

Tous

E. • Quelle est la place du secret professionnel ?

Notion cœur de métier ; le candidat doit veiller au respect de celui-ci. L'action conduite doit également s'inscrire dans le respect des limites de compétences du titulaire d'un Bac Pro ASSP au sein de l'équipe pluriprofessionnelle.

F. Le dossier doit-il parler d'une action qui a été menée ou d'un projet d'action qui n'a pas forcément abouti

Le dossier doit s'appuyer sur des actions menées individuellement ou collectivement ;

Le projet peut ne pas avoir été conduit dans la totalité par le candidat notamment Si le candidat s'intégrer dans un projet existant. Dans ce cas il devra chercher à comprendre dans quel contexte le projet a été mis en place (démarche de projet) et présenter une action conduite.

Dans le cas où les actions ont été menées collectivement, il convient néanmoins de présenter un dossier individuel.

L'évaluation du projet, qui constitue une étape difficile pour de nombreuses équipes, n'implique pas obligatoirement la réussite des actions. Le candidat peut alors exposer les raisons pour lesquelles les actions n'ont pas produit les effets escomptés.

II. Contenu de la grille

A. • Existe-t-il un barème détaillé pour chaque compétence ?

Utiliser la grille de U33 qui a fait l'objet d'une harmonisation au sein de l'académie.

Evaluer **chacune des compétences** figurant dans la grille validée en choisissant au sein des indicateurs listés ceux qui semblent être les plus adaptés à la situation.(mettre une note globale par compétence – « pas de trous dans les grilles »)

B. 1. L'évaluation porte t- elle sur le contenu du dossier ou sur la réalisation du projet ?

Le contrôle en cours de formation s'appuie sur une situation d'évaluation en centre de formation en année terminale.

Cette situation porte sur la présentation du dossier rédigé par le candidat, suivi d'un entretien conduit par le professeur d'enseignement professionnel concerné et par un professionnel dans toute la mesure du possible. Le déroulement de cette situation est celui de l'épreuve ponctuelle.

Le contrôle en cours de formation est organisé sous la responsabilité du chef d'établissement et l'évaluation s'appuie sur des critères mentionnés sur un document élaboré à partir du référentiel et validé par l' IEN de la spécialité (Sciences Biologiques, Sciences Sociales Appliquées).

L'évaluation porte sur la présentation des actions conduites individuellement ou collectivement mais les actions ne sont pas évaluées sur le terrain (ni en PFMP).

III. Verso de la grille

A. Justification de la pénalité, est-ce qu'il faut uniquement indiquer les éléments concernant la conformité du dossier et/ou ceux concernant la note

Si le candidat ne présente pas de dossier, il ne peut être évalué et la note zéro est attribuée à cette situation d'évaluation

Dans ce cas, renseigner le cadre pénalité prévu à cet effet au recto de la grille

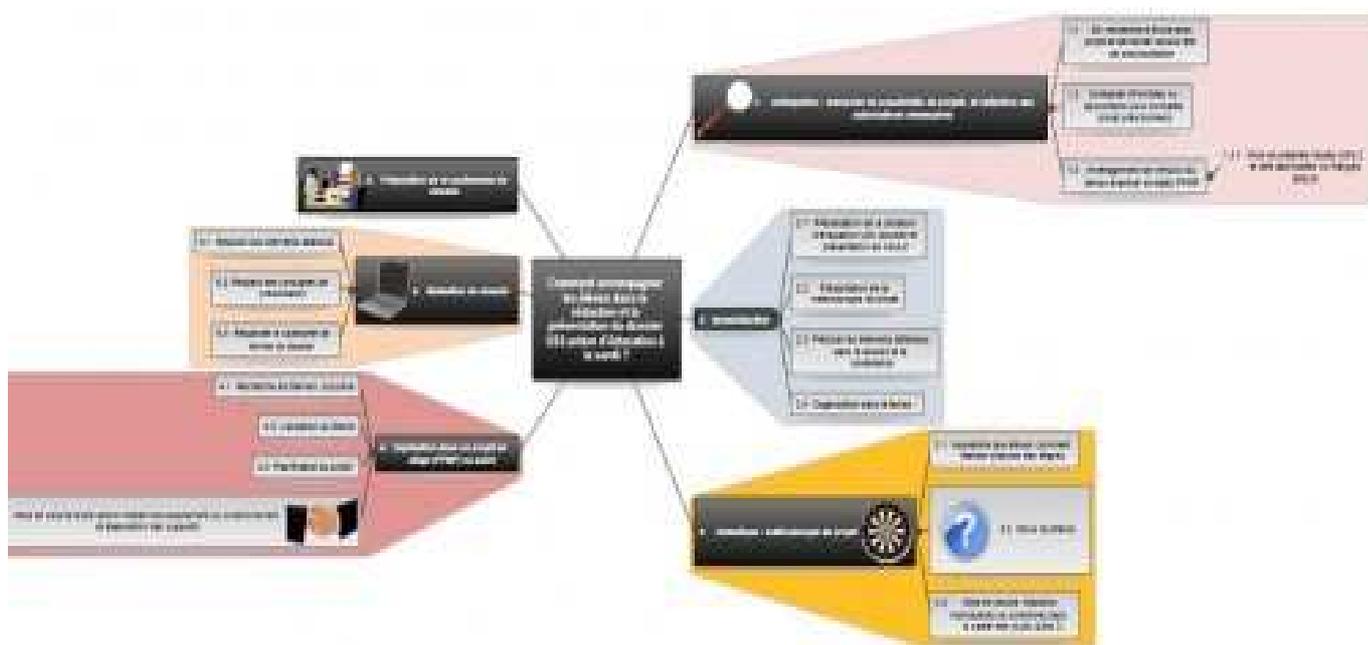
IV. Méthodologie

A titre indicatif vous pouvez consulter l'article du site SBSSA de Versailles intitulé « Logiciel Mindview et conduite d'action d'éducation à la santé » qui présente une réflexion sur la méthodologie de projet appliquée à l'éducation à la santé

<http://www.sbssa.ac-versailles.fr/spip.php?article702>

Etapas conduisant à la réalisation et à la présentation du dossier.

► la carte heuristique ci-dessous permet de décomposer les différentes étapes .

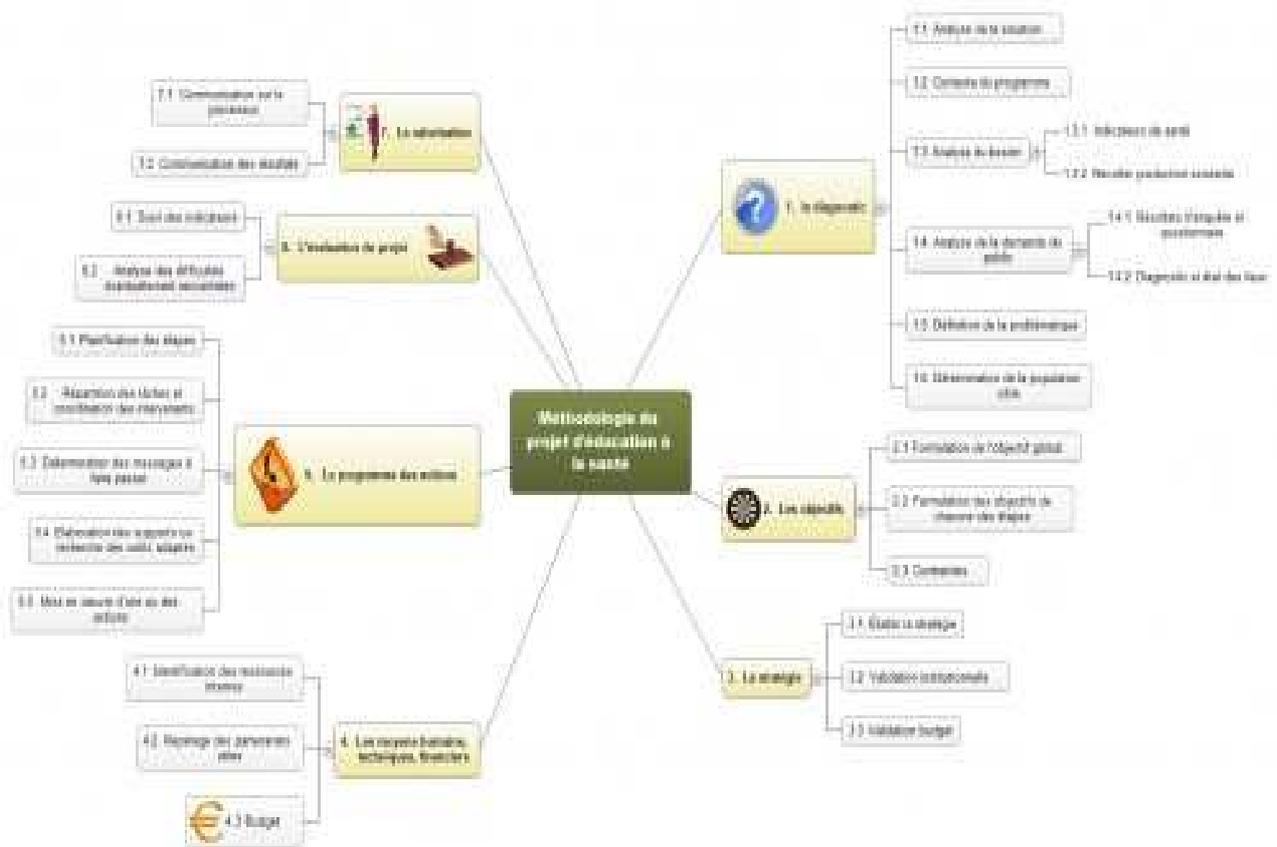


► La « ligne de temps » permet de représenter et de visualiser les différentes étapes du projet et leur planification sur le cycle de 3 ans.

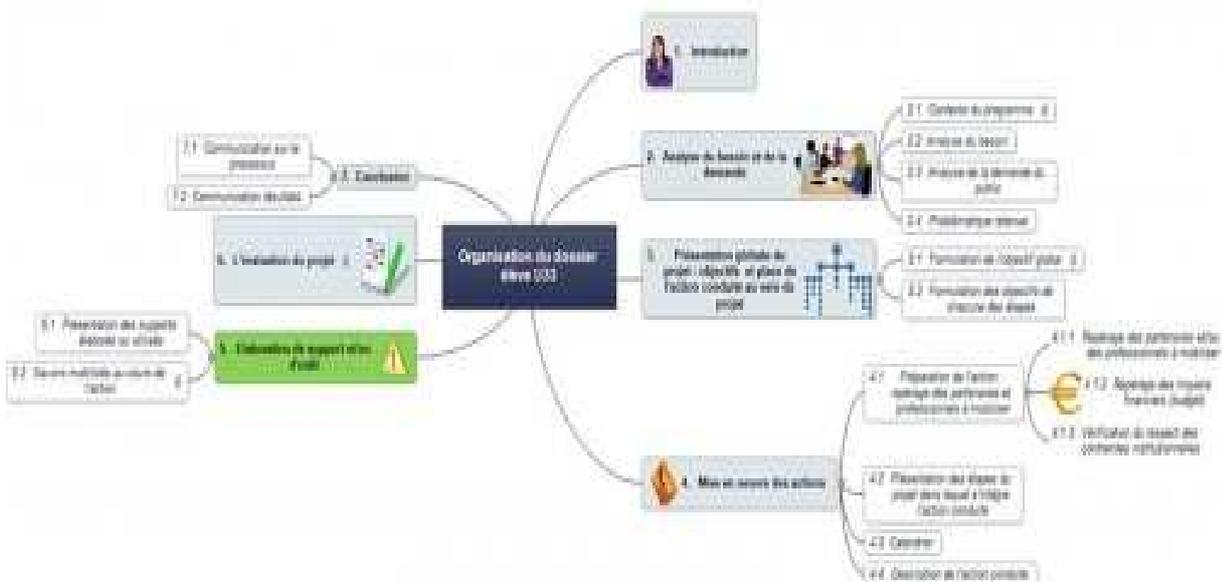
Les dates ici proposées ne sont données qu'à titre indicatif par une équipe qui a choisi de développer le projet en première (rentrée 2013) et soutenance du dossier en mai 2015.



► Carte présentant une méthodologie de projet d'éducation pour la santé



► Proposition de plan pour l'élaboration du dossier élève :



Remarque : Le logiciel utilisé pour ces cartes est l'un des outils pouvant être mis à la disposition des élèves notamment dans les établissements qui en ont été dotés au sein de l'académie.

Ceci nécessite une formation préalable pour une prise en main.

Attention : il s'agit un outil possible qui s'inscrit dans une réflexion relative à l'utilisation des TICE au sein des enseignements et ne peut constituer une obligation !

V. Savoirs associés

A. Est-ce qu'il peut y avoir d'autres thèmes abordés que ceux qui ont été listés dans la définition d'épreuve : - contraception - régimes alimentaires - comportements et habitudes alimentaires ?

Extrait de la définition des épreuves:

La sous-épreuve s'appuie sur l'**ensemble des savoirs associés nécessaires à la mise en place d'une éducation à la santé** et plus particulièrement :

- Biologie et microbiologie appliquées

- Les éléments de physiopathologie inclus dans les différents chapitres.

- 7.5 La contraception

- Nutrition

3. Régimes alimentaires

4. Comportements et habitudes alimentaires

- Sciences médico-sociales

1. 1 La politique de santé publique : principaux axes de la politique nationale de santé (campagnes, plans nationaux...), risques sanitaires, concept de santé, notion de prévention

1. 4 L'adolescent – Conduites à risques

3. 2 La communication écrite

3. 3 La communication visuelle

Ainsi, tous les thèmes en lien avec le programme de biologie et microbiologie appliquées, physiopathologie et alimentation/nutrition sont possibles.

L'appréciation des savoirs associés se fera au cours de l'exposé (et du dossier présenté) . A défaut, le jury vérifiera l'acquisition de ces connaissances en interrogeant le candidat : 3 à 4 questions, en lien avec le thème choisi.

Pour les candidats évalués en CCF, les équipes pourraient utilement prévoir une étape de « validation des thèmes » afin de l'éviter que le dossier soit considéré comme hors sujet lors de l'exposé.

Questions guides pour valider les thèmes ?

- *Le thème correspond-il à un besoin et/ou une demande ?*
- *Quel est le point du référentiel (savoirs associés) concerné par ce thème ?*

B. Peut-on envisager une éducation à la santé thérapeutique ?

Extrait du document ressources :

« Les actions d'éducation à la santé doivent rester sur des aspects simples de santé, dans la limite des compétences des élèves.

L'éducation thérapeutique, mise en œuvre par des professionnels de la santé, ne relève pas de cette compétence. »

C. Les savoirs associés doivent-ils apparaître dans le dossier?

Ces savoirs associés peuvent apparaître sous des formes différentes exemple : correction de quizz ou messages clés à faire passer au cours des actions.

VI. Qui évalue ?

Le contrôle en cours de formation s'appuie sur une situation d'évaluation en centre de formation en année terminale.

Cette situation porte sur la présentation du dossier rédigé par le candidat, **suivi d'un entretien conduit par le professeur d'enseignement professionnel concerné et par un professionnel dans toute la mesure du possible.**

Il convient de favoriser la participation de professionnel néanmoins, en cas d'absence, le professeur peut évaluer seul.

Dans le cas où le travail d'équipe permet de partager le suivi des dossiers entre biotechnologies et STMS ces deux enseignants peuvent partager les évaluations (qui forme évalue) ce qui permet de réduire le temps consacré à cette situation d'évaluation par deux.

Le contrôle en cours de formation est organisé sous la responsabilité du chef d'établissement et l'évaluation s'appuie sur des critères mentionnés sur un document élaboré à partir du référentiel et validé par l'IEN de la spécialité (Sciences Biologiques, Sciences Sociales Appliquées).